

CFDT CFTC FO UNSA

RELIQUAT

Compte-rendu de la réunion intersyndicale avec le ministère

Le 1er février 2011, les 4 organisations syndicales à l'initiative de la pétition pour le maintien du reliquat (CFDT – CFTC – FO - UNSA) ont rencontré le Cabinet du ministre. Ils ont remis 3000 signatures à madame Lamboley, conseillère sociale du ministre, accompagnée de deux représentants du secrétariat général.

Le Cabinet du ministre a répondu que le reliquat n'avait pu être distribué car "les caisses étaient vides". Le choix devait être fait, RGPP oblige, entre des suppressions d'emplois ou la suppression du reliquat. Le ministre a choisi de ne pas toucher aux emplois.

Madame Lamboley a insisté sur le fait que le ministre s'était battu pour qu'une prime de 100 euros soit attribuée à certains agents. Nous avons pris acte, comme nous l'avons déjà fait dans un communiqué, de la réponse du ministre. Nous avons cependant réaffirmé que la revendication des personnels était le maintien intégral d'une prime de fin d'année et qu'il n'était pas acceptable, pour les personnels déjà fortement pénalisés et en difficulté, d'être contraints par des choix qu'ils doivent subir, dans tous les cas de figure. En vérité, les agents ont le choix entre perdre des emplois et perdre de l'argent. Le ministère choisit de supprimer des postes ou le reliquat.

Nous l'avons écrit à maintes reprises, le ministère n'a aucun poids sur une politique qui n'est pas décidée rue de Valois.

Nos interlocuteurs ont confirmé qu'ils étaient conscients des difficultés rencontrées par les agents mais qu'ils étaient contraints par Bercy.

Nous considérons que les personnels n'ont pas à subir ces mesures de restriction. Nous avons insisté pour que le ministre explique au gouvernement qu'un risque d'un important déséquilibre des rapports sociaux existe.

Nous avons réaffirmé notre volonté de tout faire pour qu'une prime de fin d'année soit rétablie en 2011, et nos organisations syndicales vont saisir leurs fédérations de fonctionnaires pour leurs demander d'intervenir auprès du ministre de la fonction publique.